



Genève, le 14 septembre 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de la cohésion sociale

Aide alimentaire: bilan des distributions décentralisées et suite du dispositif

Depuis le 15 juin, l'organisation décentralisée sur huit sites dans sept communes, sous la coordination du canton et gérée par les Colis du cœur, a permis la distribution de plus de 60'000 colis alimentaires aux personnes en situation de précarité à Genève. Ces distributions hebdomadaires ont été rendues possibles grâce à l'importante mobilisation des communes impliquées, de l'Hospice général et des associations. Le dispositif prévu pour la suite se recentre sur un nombre restreint de lieux de distribution.

Lors d'une conférence de presse ce jour, le conseiller d'Etat chargé de la cohésion sociale Thierry Apothéloz a salué l'effort des communes ayant pris part à la deuxième phase des distributions de colis alimentaires durant la période estivale. Il a aussi rappelé le travail gigantesque des Colis du cœur dans l'organisation logistique de ce dispositif. Cette phase suivait les distributions organisées par la Caravane de solidarité sous la direction de la Ville de Genève à la patinoire des Vernets, d'avril à juin.

Sous la coordination du département de la cohésion sociale, les distributions alimentaires organisées par la Ville de Genève et les communes de Carouge, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Thônex, Vernier et Versoix ont pris efficacement le relais de celles opérées aux Vernets, en renforçant le travail d'orientation sociale des bénéficiaires, avec notamment l'implication de l'Hospice général sur chaque site de distribution, en collaboration avec les services sociaux communaux. Elles ont permis à des milliers de personnes, dont de nombreuses familles, de recevoir une aide alimentaire chaque semaine et ont été mises en œuvre grâce au travail conséquent des Colis du cœur, en étroite collaboration avec la Fondation Partage - Banque alimentaire genevoise, qui a assuré la totalité de l'approvisionnement des sites en denrées alimentaires et en produits d'hygiène de première nécessité.

Cette décentralisation des opérations a présenté l'avantage de diminuer le temps d'attente pour les bénéficiaires. Fruit d'une collaboration entre le canton, les communes, l'Hospice général et les associations, elle s'est inscrite dans une dynamique d'action de proximité dans le contexte des conséquences sociales de la crise liée au coronavirus. En trois mois, le nombre total de colis distribués s'est élevé à plus de 60'000, tandis que le nombre de personnes ou de ménages inscrits aux Colis du cœur s'est maintenu à un niveau élevé puisque jusqu'à 8420 personnes par semaine ont continué de faire appel aux distributions d'aide alimentaire. La crise sanitaire a fait basculer dans la précarité et l'insécurité alimentaires plusieurs milliers de personnes résidant à Genève, en raison de la perte brutale ou de la diminution de leurs revenus.

Réduction du nombre de sites de distribution

Pour mémoire, les bénéficiaires de l'aide alimentaire doivent être référé-e-s par l'un des 34 services agréés par les Colis du cœur. Des inscriptions temporaires ont néanmoins été effectuées durant la crise.

Les bénéficiaires actuels seront désormais orienté-e-s vers un nombre réduit de sites, toujours selon leur lieu de domicile. A ce stade, deux sites sont identifiés, en Ville de Genève et à Carouge, et sont opérationnels dès à présent. Un troisième site est en cours de confirmation. Pour Thierry Apothéloz, cette poursuite des distributions, nécessaire, illustre le niveau de précarité dans lequel se trouvent passablement d'habitants. Dans l'attente d'une mise en œuvre de la loi visant à indemniser les pertes de revenus liées aux mesures de lutte contre la pandémie, frappée d'un référendum, l'aide alimentaire d'urgence intervient comme une action face aux conséquences économiques et sociales de celle-ci.

La conseillère administrative de la Ville de Genève, Christina Kitsos, a salué le fait que la Ville soit intervenue dans le cadre d'une urgence sociale majeure pour coordonner les distributions alimentaires aux Vernets d'abord, puis dans deux écoles situées sur le territoire municipal. Cet engagement rapide a contribué à faire sortir de l'ombre toute une population d'invisibles. «Il faut aller plus loin aujourd'hui et, pour combattre la pauvreté, il faut agir sur l'accès aux droits sociaux et aux prestations en général en développant des stratégies d'informations de proximité proactive en faveur des publics les plus précaires.» Pour la magistrate, la présence des collaboratrices et collaborateurs du Service social sur les sites des prochaines distributions, à l'instar de l'Hospice général, est la preuve de la volonté de la Ville d'aller dans ce sens.

Pour toute information complémentaire:

- *M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 078 674 69 95*
- *Sur les questions pratiques de la suite du dispositif: M. Pierre Philippe, directeur, Colis du cœur, T. 078 619 08 06*